

18.08.2008 – 08:20 Uhr

bonus.ch: Assurance-maladie - augmentation des primes de 2.4 % pour 2009*Lausanne (ots) -*

Dans l'attente de l'approbation des primes par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le site comparateur bonus.ch a analysé l'évolution des primes pour 2009 sur la base des données provisoires de 22 assureurs.

Pour la première fois depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) en janvier 1996, les assurés ont bénéficié pour les primes 2008 de la plus faible hausse. Ce maintien des primes n'est pas prêt de se reproduire...

Les primes 2009 vont augmenter de 2.4 % en fonction de primes provisoires pondérées par rapport au nombre d'assurés de chaque caisse-maladie : toutes tranches d'âge, franchises, modèles d'assurance et régions de primes confondues.

Hormis la corrélation entre les primes et les coûts de la santé, une utilisation plus modérée des réserves et la mauvaise situation des marchés boursiers ont certainement joué un rôle dans la détermination des primes 2009.

Pour les années à venir, il faut s'attendre à des hausses plus importantes. L'augmentation modérée des primes pour 2009 ne reflète pas l'évolution des coûts de la santé estimés entre 4-5 %. Les caisses-maladie ne pourront également pas puiser indéfiniment dans leurs réserves.

Les cantons de Genève et Vaud enregistrent la plus faible hausse se situant en dessous de 0.5 %. En revanche, les cantons d'Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Grisons, Lucerne, Obwald, Nidwald, Schaffhouse, Soleure, St-Gall, Uri et Valais subissent une majoration de plus de 2.4 %. Les autres cantons enregistreront des hausses variant jusqu'à 2.4 %.

Contrairement aux années précédentes, l'évolution des primes suit la même tendance dans les différentes tranches d'âge. Les primes des jeunes adultes (19-25 ans) n'augmenteront que de 2.2%. Ce sera même moins que pour les adultes (2.4%). Pour les enfants, l'augmentation sera de 2.2 %.

En raison de variations de primes tant à la hausse qu'à la baisse, pouvant dépasser 20 %, nous recommandons à chaque assuré de procéder à des comparaisons sur la base de sa situation actuelle, et ce en relation avec les différentes franchises et divers modèles d'assurance.

bonus.ch met gratuitement à disposition des assurés son comparateur de primes 2009 ainsi que des conseils utiles pour réaliser des économies.

Parmi les assurances n'ayant pas encore transmis les primes provisoires au service actuariel de bonus.ch, on compte entre autres les grandes caisses Groupe Mutuel, Swica, Sanitas et Intras.

Primes provisoires 2009 sur:
www.bonus.ch/Pag/Assurance-maladie/comparer-primes-maladie.aspx

Contact:

bonus.ch S.A.
Patrick Ducret
Ch. de Rovéréaz 5
1012 Lausanne

Tél.: +41/21/312'55'91
E-Mail: ducret@bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100567749> abgerufen werden.